

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 325

7 février 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| 3U Telecom S.à r.l. | 15568 | Maison Bleue S.A. | 15559 |
| Admivo G.m.b.H. | 15554 | MEIF Luxembourg Holdings S.A. | 15566 |
| Almond Investments S.à r.l. | 15568 | MEIF Wind Luxembourg S.à r.l. | 15600 |
| Axilos Participations S.A. | 15557 | Mitco Germany Holdings S.à r.l. | 15564 |
| Baninter S.A. | 15566 | Mitco Real Estate B S.à r.l. | 15567 |
| Baypower S.à r.l. | 15589 | O.B.B. Nottingham S.A. | 15585 |
| B/C 2 s.à r.l. | 15556 | Oriental Arts and Crafts S.à r.l. | 15575 |
| Belval Square SA | 15571 | Oustal SA | 15561 |
| Berlage 4 | 15563 | Oxymeter Luxembourg S.A. | 15554 |
| Blufin S.A. | 15562 | Park Place Capital, S.A. | 15555 |
| Boelekes Plus S.A. | 15577 | Partner's Investments Incorporation S.A. | 15563 |
| Boelekes S.A. | 15565 | Plusfin S.A. | 15557 |
| Bringar Investments S.A. | 15571 | PMC Europe and Partners | 15595 |
| BRM Holding S.à r.l. | 15589 | Pohl Constructions S.A. | 15562 |
| Buffadini P. & Fils S.à r.l. | 15558 | Praetor Global Fund | 15566 |
| Cegomu S.A. | 15589 | Seawell S.A. | 15560 |
| CO.FI.TE S.A. | 15565 | Sempre S.A. | 15560 |
| Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l. | 15558 | SKLUX S.A. SPF | 15569 |
| Constructions Michelis S.A. | 15556 | Solarix S.A. | 15564 |
| Copaco S.à r.l. | 15564 | Stadtpark 1.6 S.C.S. | 15595 |
| DAM Capital Management S.à r.l. | 15577 | Stadtpark 2.3 S.C.S. | 15590 |
| DB Phoebus Lux S.à r.l. | 15559 | TecniStyle Sàrl | 15586 |
| Decoplus S.A. | 15564 | Truck S.à r.l. | 15571 |
| Energhe Lux S.A. | 15587 | Van Gelder International Button Agencies Sàrl | 15567 |
| EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l. | 15560 | Van Gelder International Button Agencies Sàrl | 15567 |
| Gepeto Sàrl | 15562 | Veturi S.à r.l. | 15567 |
| Hutchison Ports Netherlands S.à r.l. | 15558 | Vizzion Invest S.A. | 15557 |
| Immogestion Frank S.à r.l. | 15554 | World Stone S.à r.l. | 15563 |
| Immo Zwin S.A. | 15565 | WSI Education S.à r.l. | 15575 |
| KanAm Grund Omegalux S.A. | 15559 | Zamin S.à r.l. | 15561 |
| Kraak Montage Lux S.à r.l. | 15557 | | |
| Lau S.A. | 15555 | | |
| Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l. | 15600 | | |
| Macrom S.A. | 15557 | | |

Immogestion Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.631.

Le soussigné:

- Frank Jean, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 20 février 1965, demeurant à L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange

associé de la Société à responsabilité limitée IMMOGESTION FRANK SARL a pris acte de la cession de parts intervenue avec effet au 6 décembre 2007 et déclare son accord quant à cette cession.

M. Jean Frank, détenteur de 125 parts sociales cède l'intégralité de ses parts à la valeur nominale de EUR 100,00 par part sociale à:

- CLABE SA, société anonyme, avec comme siège social à L-3710 Rumelange, 6, place Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg B 133.113)

A la suite de cette cession, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- de la Société à responsabilité limitée IMMOGESTION FRANK SARL sont réparties comme suit:

| | |
|---------------------|-------|
| | Parts |
| - CLABE S.A.: | 125 |
| - Total | 125 |

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Frank / CLABE S.A.

- / Signature

Référence de publication: 2008012693/510/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Admivo G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.103.

Mit diesem Schreiben teilen wir Ihnen mit, dass die Firma ADMIVO GmbH, eingetragen im Handelsregister Diekirch unter Nr. B104103 einen neuen Firmensitz habt.

Alter Firmensitz: L - 9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot

Neuer Firmensitz: L - 9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss

Weiswampach, den 20. Dezember 2007.

J. Voesenek / i.A. I. Reuter.

Référence de publication: 2008013361/3004/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2007, réf. DSO-CL00439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Oxymeter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 50.823.

Mit diesem Schreiben teilen wir Ihnen mit, dass die FIRMA OXYMETER LUXEMBOURG S.A. eingetragen, im Handelsregister Diekirch unter Nr. B50823 einen neuen Firmensitz habt.

Alter Firmensitz: L - 9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot

Neuer Firmensitz: L - 9991 Weiswampach, 28 Gruuss-Stroóss

Weiswampach, den 20. Dezember 2007.

J. Voesenek / i.A. I. Reuter.

Référence de publication: 2008013363/3004/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2007, réf. DSO-CL00436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080009345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Park Place Capital, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 131.673.

—
On 22 November 2007, the members of the board of directors of:

PARK PLACE CAPITAL, S. A., a limited liability company (société anonyme), having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 131.673, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy

Have unanimously resolved to delegate its powers to conduct the daily management of the company to Mr Ely Michel Ruimy, who is therefore appointed Managing Director («Administrateur Délégué») from this date.

These circular resolutions have been taken in accordance with article 9 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement:

Par résolution du 22 novembre 2007, et conformément à l'article 9 des statuts de ladite société, le conseil d'administration de PARK PLACE CAPITAL S.A. - société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131.673 - a approuvé à l'unanimité la nomination Mr Ely Michel Ruimy, domicilié 25 Knightsbridge - London (UK), au poste d'administrateur délégué de PARK PLACE CAPITAL S.A. à compter de cette date.

S. Lexa

Administrateur

Référence de publication: 2008011956/7091/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05751. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Lau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.405.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société LAU S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 décembre 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/68.

- que la société LAU S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.405,

constituée suivant acte notarié du 19 janvier 2001 et publié au Mémorial C numéro 730 du 6 septembre 2001; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2006 et publié au Mémorial C numéro 488 du 29 mars 2007, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 24 décembre 2007 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 10 décembre 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse de 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008012744/239/30.

(080008983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Constructions Michelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 12.649.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1974, acte publié au Mémorial C no 34 du 24 février 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1977, acte publié au Mémorial C no 41 du 3 mars 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1978, acte publié au Mémorial C no 178 du 22 août 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 novembre 1978, acte publié au Mémorial C no 34 du 14 février 1979, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 mars 1980, acte publié au Mémorial C no 113 du 3 juin 1980, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1984, acte publié au Mémorial C no 38 du 8 février 1985, modifiée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 août 1988, acte publié au Mémorial C no 292 du 4 novembre 1988, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1992, acte publié au Mémorial C no 412 du 19 septembre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 16 octobre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 396 du 12 mars 2002, transformée en société anonyme par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2004, acte publié au Mémorial C no 489 du 10 mai 2004, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 avril 2004, acte publié au Mémorial C no 662 du 29 juin 2004, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 février 2007, acte publié au Mémorial C no 707 du 25 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Pour CONSTRUCTIONS MICHELIS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012778/1261/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04399. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

B/C 2 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4333 Esch-sur-Alzette, 2, rue Léon Thurm.

R.C.S. Luxembourg B 81.814.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il découle d'un acte d'assemblée générale reçu par-devant le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 novembre 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 2007, EAC/2007/14840, que:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, a décidé:

- de constater que la liquidation est close et que la société B/C 2 s.à r.l., a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve à partir du 23 novembre 2007 définitivement liquidée.

- que les archives et documents de la société B/C 2 s.à r.l., resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans au domicile de l'associé unique Monsieur Jean Seil, pensionné, demeurant à L-4333 Esch-sur-Alzette, 2, rue Léon Thurm.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007.

M^e A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2008012738/203/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Macrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012739/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03989. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Vizzion Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Axilos Participations S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.117.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012737/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03986. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Plusfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 46.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012764/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03963. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Kraak Montage Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 82.045.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2001, acte publié au
Mémorial C no 1082 du 29 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour KRAAK MONTAGE LUX S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012773/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04412. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Buffadini P. & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 32.305.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 novembre 1989, acte publié au Mémorial C no 156 du 10 mai 1990, modifiée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mars 1997, acte publié au Mémorial C no 349 du 3 juillet 1997, modifiée par acte sous-seing privé en date du 19 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 619 du 20 avril 2002, modifiée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 février 2006, acte publié au Mémorial C no 918 du 10 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour *BUFFADINI P. & FILS S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012775/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04408. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Hutchison Ports Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.254.

L'adresse exacte de la gérante Madame Edith Shih est la suivante: 13C, 9 Brewin Path, Hong-Kong, Hong-Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012050/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.179.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 17 décembre 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *COLONNADE HOLDCO N°6 S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012056/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

KanAm Grund Omegalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.608.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 11 décembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Katja George, avec adresse professionnelle à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

- Nomination de Monsieur Hans-Joachim Kleinert, avec adresse professionnelle à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

- Nomination de Monsieur Christian Brode, avec adresse professionnelle à Messe Turm, D-60308 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012048/581/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Maison Bleue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 71.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012478/1970/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

DB Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.158.640,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

Par résolution circulaire en date du 23 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante B avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012047/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.062.

Par résolution signée en date du 14 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Galena Mezentseva, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Armand Thomas, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012049/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Sempre S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 23.291.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMPRE S.A. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2008012496/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04761. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Seawell S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 12.225.

Société constituée le 8 juillet 1974 par Maître F. Baden, acte publié au Mémorial C n° 197 du 4 octobre 1974.

Les statuts furent modifiés par Maître F. Baden le 14 mars 1975 (Mém C 100 du 30 mai 1975), le 12 février 1976 (Mém C 103 du 19 mai 1976), par Maître Reginald Neuman le 17 novembre 1981 (Mém C 20 du 2 février 1982), par Maître Elter le 17 novembre 1982 (Mém C 336 du 24 décembre 1982), par Maître Reginald Neuman le 14 juin 1995 (Mém C 442 du 9 septembre 1995) et le 18 décembre 2000 (Mém C 571 du 25 juillet 2001)

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale du 8 novembre 2007 que le mandat de chacun des Administrateurs, Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la COMPAGNIE DE REVISION sont reconduits pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2013.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Rukavina n'est pas reconduit. Est nommé en remplacement Madame Annick Braun, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée générale à tenir en 2013.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2008011959/279/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Oustal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.235.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration
en date du 20 décembre 2007*

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
- 5) Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
- 6) Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
- 7) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OUSTAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012058/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Zamin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.759.

Pursuant to a share transfer agreement dated 23 May 2007, two hundred (200) shares - of the Company ZAMIN S.à r.l. issued and outstanding as of the date of incorporation, have been transferred from PLATINUM PROPERTIES S.A. to MAYFLOWER S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under no B94.981.

January 15th, 2008.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 23 mai 2007, deux cent (200) parts sociales de la Société ZAMIN S.à r.l., émises lors de la constitution et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par PLATINUM PROPERTIES S.A. à MAYFLOWER S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois domiciliée 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B94.981.

Le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011957/7091/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05756. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Gepeto Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 109.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour GEPETO SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012457/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02906. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pohl Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 24, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 47.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour POHL CONSTRUCTIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012458/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03648. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Blufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 95.872.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 décembre 2007

Aux termes d'une délibération en date du 14 décembre 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Madame Elodie Mantilaro.

- Mme Sandrine Antonelli, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Madame Marie-Reine Tulumello.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à leurs élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

BLUFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012567/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

World Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 67.257.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 3 décembre 2007

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend note de la démission de Monsieur Benoît Georis de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme en remplacement Madame Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au poste de gérante de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Madame Géraldine Schmit, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012603/587/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Partner's Investments Incorporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.023.

—
Il résulte d'un courrier que la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société PARTNER'S INVESTMENTS INCORPORATION S.A.

Pour la société

COMITIUM INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2008012572/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Berlage 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.879.

—
Suite à la notification de la cession de 500 parts sociales effectuée en date du 18 décembre 2007 par l'associé unique LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., à la société BERGETAS OVERSEAS INC., le capital de la société BERLAGE 4, société à responsabilité limitée, est désormais détenue comme suit:

BERGETAS OVERSEAS INC.

500 parts sociales

Le 18 décembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008012571/4175/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Decoplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 34.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012474/1970/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03708. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Copaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 28.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour COPACO S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012464/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02973. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Mitco Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 118.297.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012506/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05517. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Solarix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 99.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour SOLARIX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012452/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03677. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Immo Zwin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.062.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 1^{er} septembre 2005 entre:
Société domiciliée: IMMO ZWIN S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 99.062

et

Domiciliaire: ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., (anc. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 28 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2008.

ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012511/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Boelekes S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.483.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 1^{er} septembre 2005 entre:
Société domiciliée: BOELEKES S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 87.483

et

Domiciliaire: ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., (anc. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 12 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2008.

ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012510/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

CO.FI.TE S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.976.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 26 novembre 1996 entre:
Société domiciliée: CO.FI.TE S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 56.976

et

Domiciliaire: ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 18 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012507/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Baninter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.469.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 août 2007

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour BANINTER S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012057/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour PRAETOR GLOBAL FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2008007578/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03311. - Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

MEIF Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.123.

—
Par résolution signée en date du 28 novembre 2007, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Référence de publication: 2008012053/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Veturi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 124.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012512/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05520. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Van Gelder International Button Agencies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1209 Senningerberg, 17, Domaine des Bleuets.
R.C.S. Luxembourg B 81.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCIES Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012460/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03638. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Mitco Real Estate B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 118.897.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012509/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05510. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Van Gelder International Button Agencies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1209 Senningerberg, 17, Domaine des Bleuets.
R.C.S. Luxembourg B 81.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCIES Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012459/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03643. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Almond Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 3U Telecom S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.933.

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Dezember.

Vor Notar Gérard Lecuit, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft INSTITUT FÜR ANGEWANDTE BETRIEBSWIRTSCHAFT HOLDING A.G, mit Geschäftssitz in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg B 61.845),

hier vertreten durch Herrn Vincent Villem, expert-comptable, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 54, avenue de la Liberté,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 18. Dezember 2007, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung 3U TELECOM S.à r.l., mit Sitz in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars, damals wohnhaft in Hesperingen am 19. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 220 vom 28. Februar 2003.

Die Komparentin, vertreten wie vor erwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in ALMOND INVESTMENTS Sàrl abzuändern.

Demgemäss wird Artikel 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung ALMOND INVESTMENTS S.à r.l. an.»

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern.

Demgemäss wird Artikel 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

« **Art. 2.** Die Gesellschaft ist ermächtigt alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Ueberträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchzuführen.

Gesellschaftszweck sind ausserdem alle direkt oder indirekt mit der Beteiligung, gleich in welcher Form, an jeglichen Unternehmen verbundenen Operationen, sowie die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus allen Titeln und Patenten jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel und Patente durch Uebertragung, Zeichnung, Uebernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art entstehen, sie durch Kauf, Abtretung, Austausch oder auf sonst eine Weise veräussern, diese Geschäfte und Patente verwerten lassen, den Gesellschaften, an denen sie Interesse hat, sämtliche Hilfe, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben.»

Kostenabschaetzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anerfallen, werden abgeschätzt auf neunhundert Euro (900,- EUR) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Villem, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41882. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Fuer gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 16. Januar 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008013106/220/54.

(080009707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

SKLUX S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.655.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company KAUPTHING LUXEMBOURG BANK S.A., with its registered office at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132.655, represented by Mrs Carole Dorel, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs Carole Dorel, prenamed, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of SKLUX S.A. SPF, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B and number 132.655, incorporated by deed of received by the notary Martine Schaeffer on September 18, 2007 (hereinafter referred to as the «Company»), published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C* number 2631 of 16 November 2007 (the «Company»).

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C*.

The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of USD 2,205,000.- (two million two hundred five thousand US dollars) in order to raise it from the amount of 1,000,000.- USD (one million US dollars) to 3,205,000.- (three million two hundred five thousand US dollars) by the issue of 22,050.- (twenty-two thousand fifty) new ordinary shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US dollars) each.

Subscription-payment

The 22,050.- (twenty-two thousand fifty) new ordinary shares are all subscribed by the sole shareholder, and fully paid up by contribution in cash so that the amount of 2,205,000.- (two million two hundred five thousand US dollars) is as of now at the free disposal of the company as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital is set at USD 3,205,000.- (three million two hundred five thousand US dollars) consisting of 32,050.- (thirty-two thousand fifty) ordinary shares in registered form with a par value of USD 100.- (one hundred US dollars) each.»

Third resolution

Any director of the Company is authorized to update the shareholders' register of the Company and to carry out any necessary formality in relation to the items contemplated herewith.

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at one million five hundred thousand (1,500,000.-) euro.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventeen thousand eight hundred (17,800.-) euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société KAUPTHING LUXEMBOURG BANK S.A, avec siège à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.655, représentée par Madame Carole Dorel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Madame Carole Dorel, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société SKLUX S.A. SPF, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.655, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2631 du 16 novembre 2007 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 11 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C.

La comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 2.205.000,- USD (deux millions deux-cent cinq mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- USD (un million de dollars américains) à 3.205.000,- USD (trois millions deux cent cinq mille dollars américains) par l'émission de 22.050,- (vingt-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars américains) chacune.

Souscription - paiement

Les 22.050,- (vingt-deux mille cinquante) actions ordinaires nouvelles sont toutes souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par un apport en espèces de sorte que le montant de 2.205.000,- USD (deux millions deux-cent cinq mille dollars américains) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier et le deuxième alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à 3.205.000,- USD (trois millions deux cent cinq mille dollars américains) représenté par 32.050 (trente-deux mille cinquante) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.»

Troisième résolution

Chacun des administrateurs de la Société est autorisé à mettre à jour le registre des associés de la Société et de remplir toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions ci-avant prises.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à un million cinq cent mille (1.500.000,-) euros.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de dix-sept mille huit cents (17.800,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Dorel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. LAC/2007/42203. - Reçu 15.025,55 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008013184/5770/108.

(080009413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Belval Square SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 93.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour BELVAL SQUARE SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012463/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02976. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Bringar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.802.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil administration en date du 13 décembre 2007

1. Monsieur Daan Den Boer a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Monsieur Hans de Graaf a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRINGAR INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012055/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal 136, Bâtiment CLB.

R.C.S. Luxembourg B 135.128.

STATUTS

L'an deux mille huit, le deux janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur André Heintz, gérant de sociétés demeurant à F -57070 Metz, 90, rue de Queuleu.
- 2.- Monsieur Dominique Abisse, directeur de sociétés, demeurant à F 57300 Ay-sur-Moselle, 31, rue de la Tournaille.
- 3.- Monsieur Romain Belotti, responsable technique, demeurant à F-57600 Forbach, 29 A, rue Bauer.
- 4.- Monsieur Daniel Klein, responsable administration des ventes, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 2, rue de la Ferme.
- 5.- Monsieur Fabrice Ravenel, directeur technique, demeurant à F-57150 Creutzwald, 12, rue du Cimetière.
- 6.- Monsieur José De Paiva, formateur conducteurs, demeurant à F-57200 Blies-Ebersing, 28, rue du Val de Blies.

Les comparant sub 2,3,4,5 et 6) sont ici représentés par Monsieur André Heintz, prénommé, en vertu de cinq procurations sous seing privé, lui délivrées en date du 21 décembre 2007.

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur, par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'acquisition et la location de matériels de transport, de manutention, industriels et, plus généralement, de tous matériels, machines, agencements, installations, aménagements, etc.,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social,
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de TRUCK S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (€ 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|--------------|
| 1.- Monsieur André Heintz, gérant de sociétés, demeurant à F-57070 Metz, 90, rue de Queuleu, sept cent soixante parts sociales | 760 |
| 2.- Monsieur Dominique Abisse, directeur de sociétés, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 31, rue de la Tournaille, deux cents parts sociales | 200 |
| 3.- Monsieur Romain Belotti, responsable technique, demeurant à F-57600 Forbach, 29 A, rue Bauer, dix parts sociales | 10 |
| 4.- Monsieur Daniel Klein, responsable administration des ventes, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 2, rue de la Ferme, dix parts sociales | 10 |
| 5.- Monsieur Fabrice Ravenel, directeur technique, demeurant à F-57150 Creutzwald, 12, rue du Cimetière, dix parts sociales | 10 |
| 6.- Monsieur José De Paiva, formateur conducteurs, demeurant à F-57200 Blies-Ebersing, 28, rue du Val de Blies, dix parts sociales | 10 |
| Total: mille parts sociales | <u>1.000</u> |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9.

1. Toute cession de parts sociales, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit sa forme, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, l'associé cédant prenant part au vote et ses parts sociales étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

Cet agrément est exigé même pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.

La demande d'agrément doit être notifiée à la société. Elle indique d'une manière complète l'identité du cessionnaire, le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée et le prix offert s'il s'agit d'une cession à titre onéreux ou l'estimation de la valeur des parts sociales dans les autres cas.

L'agrément résulte, soit de sa notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande. Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, et si le cédant ne fait pas connaître, dans les dix jours de la notification du refus d'agrément, qu'il renonce à la cession, la société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les parts sociales, soit par un associé, soit par un tiers, soit par elle-même. A défaut d'accord entre les parties, le prix des parts sociales est déterminé par un expert désigné par les parties.

Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément l'achat n'est pas réalisé, la cession peut être régularisée au profit du cessionnaire proposé.

En cas d'augmentation du capital, la cession du droit de souscription ou d'attribution aux parts sociales ou à tous autres titres donnant accès au capital est assimilée à une cession de parts sociales et, comme telle, soumise à agrément. Il en est de même des renonciations aux droits de souscription faites au profit de personnes dénommées.

Une personne ne peut être admise dans la société à l'occasion d'une augmentation de capital ou devenir titulaire de valeurs donnant accès au capital, sans être préalablement agréée dans les conditions prévues ci-dessus.

Aucun consentement préalable ne peut être donné à un projet de nantissement de parts sociales.

2. La transmission de parts sociales ayant sa cause dans le décès d'un associé est soumise à l'agrément de la société.

L'agrément est donné par les associés survivants représentant au moins les deux tiers des parts sociales autres que celles dépendant de l'indivision successorale à moins que les parts sociales indivises puissent être prises en compte pour les décisions collectives.

Les voix attachées aux parts sociales qui dépendent d'une indivision successorale ne sont pas prises en compte pour les décisions collectives sauf si un indivisaire au moins a la qualité d'associé. S'il n'en existe qu'un, il représente de plein droit l'indivision.

Si les droits hérités sont divis, l'héritier ou l'ayant-droit notifie à la société une demande d'agrément en justifiant de ses droits et qualités. Si la société n'a pas fait connaître sa décision dans le délai de trois mois de la réception de cette notification, l'agrément est réputé acquis.

Si tous les indivisaires sont soumis à agrément, la société peut, sans attendre le partage, statuer sur leur agrément global; de convention essentielle entre les associés, elle peut aussi, à l'expiration d'un délai de six mois à compter du décès, demander au juge des référés du lieu de l'ouverture de la succession de mettre les indivisaires en demeure, sous astreinte, de procéder au partage.

Dans tous les cas de refus d'agrément, les associés ou la société doivent acquérir ou faire acquérir les parts sociales de l'héritier ou ayant-droit non agréé; il est fait application des dispositions ci-dessus prévues dans l'hypothèse d'un refus d'agrément en cas de cession. Si aucune des solutions prévues par ces dispositions n'intervient dans les délais impartis, l'agrément est réputé acquis.

3. L'attribution de parts sociales ayant pour cause la dissolution d'une communauté de biens entre époux est soumise à l'agrément de la société.

En cas de dissolution de communauté par le décès de l'époux associé, l'agrément est donné comme en matière de transmission par décès.

En cas de dissolution de communauté du vivant de l'époux associé, l'agrément est donné comme en matière de cession. A défaut d'agrément, les parts sociales attribuées à l'époux ou l'ex-époux doivent être rachetées dans les conditions prévues au paragraphe 1^{er} du présent article, le conjoint associé bénéficiant toutefois d'une priorité de rachat pour assurer la conservation de la totalité des parts sociales inscrites à son nom.

4. La transmission de parts sociales ayant son origine dans la disparition de la personnalité morale d'un associé y compris en cas de fusion, de scission ou de toute autre décision emportant transmission universelle du patrimoine de la personne morale associée est soumise à agrément dans les conditions prévues au paragraphe 1^{er} du présent article.

5. Si la société ne comprend qu'un associé, les dispositions ci-dessus soumettant la cession ou la transmission des parts sociales à l'agrément préalable de la société ne sont pas applicables. La cession des parts sociales de l'associé unique est libre, toutefois en cas de dissolution de la communauté de biens existant entre l'associé unique et son conjoint, si les parts sociales ne sont pas attribuées à cet associé, il peut les racheter pour assurer la conservation de la totalité des parts sociales inscrites à son nom.

6. Les demandes, réponses, avis et mises en demeure prévues dans le cadre de la procédure d'agrément sont faites par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception.

7. La présente clause d'agrément ne peut être modifiée qu'à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents Euros (€ 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur André Heintz, gérant de sociétés, demeurant à F-57070 Metz, 90, rue de Queuleu.

Monsieur Dominique Abisse, directeur de sociétés, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 31, rue de la Tournaille.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

4.- Le siège social de la société est établi à L-3225 Bettembourg, Bâtiment CLB - Container Terminal 136.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Heintz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2008. Relation: ECH/2008/11. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008011626/201/180.

(080007983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

WSI Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.793.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50271 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008013220/211/11.

(080009396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Oriental Arts and Crafts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 16.346.

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée ORIENTAL ARTS AND CRAFTS S. à r.l. avec siège social à Soleuvre, 197, route de Differdange, constituée sous la forme d'une société anonyme selon acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors de résidence à Wiltz, en date du premier décembre 1978, publié au Mémorial C n ° 40 du 21 février 1979 et qui a été transformée en société à responsabilité limitée selon acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 3 novembre 1982, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 338 du 28 décembre 1982, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 août 2002, publié au Mémorial C n ° 1550 du 28 octobre 2002, ici représentée par sa gérante unique:

Madame Patrice Rath, femme de ménage, demeurant à L-3670 Kayl, 70, rue de Noertzange,

fonction à laquelle elle a été nommée suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1478 en date du 12 octobre 2002, la société étant valablement engagée par la signature conjointe de la gérante unique et de l'associé ici présent à savoir:

Monsieur Théo Boon, retraité, demeurant à L-4671 Oberkorn, 69, avenue du Parc des Sports,

2.- Madame Patrice Rath, prédite, agissant en nom personnel.

3.- Monsieur Armand Linden, époux de Madame Patrice Rath, demeurant à L-3670 Kayl, 70, rue de Noertzange.

4.- Monsieur Théo Boon, prédit, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (123,95 €) de la société ORIENTAL ARTS AND CRAFTS S.à r.l., se trouvent actuellement réparties comme suit:

| | parts |
|--------------------------------------|-------|
| - Madame Patrice Rath, prédit, | 51 |
| - Monsieur Théo Boon, prédit, | 49 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Par les présentes, Madame Patrice Rath, prénommée, déclare céder et transporter, ceci avec l'accord exprès et formel de son époux Monsieur Armand Linden, prédit, cinquante et une (51) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Théo Boon, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille trois cent vingt et un euros (EUR 6.321,-), somme que la cédante déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société ORIENTAL ARTS AND CRAFTS S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à la cédante, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de la tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société ORIENTAL ARTS AND CRAFTS S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Monsieur Théo Boon, prénommé, | 100 parts |
| Total: cent parts sociales: | 100 parts |

L'associé unique déclare continuer l'activité de la société sous forme de société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) de convertir le capital social actuel de cinq cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 500.000,-) en Euros au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en Euros de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67);

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de cinq euros virgule trente-trois cents (EUR 5,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-);

c) La prédite somme de cinq euros trente-trois cents (EUR 5,33) a été versée par les associés sur le compte de la société, ce que les associés constatent expressément;

d) de supprimer les cents parts sociales (100) existantes de cinq mille Francs Luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune et de créer cent parts sociales nouvelles (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées aux associés actuels, au prorata des parts anciennes leur appartenant dans la prédite société et il n'y a pas de rompus.

Deuxième résolution

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article six des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Monsieur Théo Boon, prénommé, | 100 parts |
| Total: cent parts sociales: | 100 parts |

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de:

- Madame Patrice Rath, prédite, de sa fonction de gérante unique.

Et lui donne quitus et décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la prédite société pour une durée indéterminée:

Monsieur Raymond Boon, indépendant, demeurant à L-4437 Soleuvre, 201, route de Differdange.

Cinquième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Rath, T. Boon, A. Linden, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16333. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013188/203/97.

(080009277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Boelekes Plus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.094.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 1^{er} septembre 2005 entre:
Société domiciliée: BOELEKES PLUS S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 92.094

et

Domiciliataire: ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., (anc. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 12 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2008.

ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012508/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

DAM Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.163.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DAM CAPITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.197;

duly represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 4 December 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée that it desires to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée under the name of DAM CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Companies' Act»), and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of an asset manager, in accordance with article 23-4 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations directly or indirectly related thereto.

The purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including by way of derivate transactions.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established by the Company either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 7. The Company's shares are freely transferable among partners. The Company's shares may only be transferred to new partners with the approval of such transfer by other partners holding shares representing at least seventy-five per cent (75 %) of the total share capital of the Company.

Art. 8. The bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 9. The Company is managed by a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, freely revoked and replaced at any time by the general shareholders meeting, by a unanimous decision adopted by the shareholders.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management shall be delegated to two or more managers, officers or other agents, shareholders or not. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the sole signature of any person to whom a special signatory power has been delegated by the board of managers. Within the daily management, the Company will be bound by the joint signatures of any two persons to whom such power has been delegated by the board of managers or the persons in charge of the daily management.

Art. 10. The board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of managers is present or represented. If this quorum is not fulfilled at a meeting of the board of managers, any manager may require that meeting to be reconvened. A written notice will be given to all managers at least five business days in advance of the date set for such reconvened meeting, except in circumstances of emergency. The notice may be waived if all the managers are present or represented at such meeting. At the reconvened meeting the board of managers can deliberate or act validly only if any two or more managers are present.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager of the Company.

Art. 12. Any manager may call a meeting of the board of managers. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable or by telefax, at least five business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable or by telefax another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the board of managers whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these articles as well as the applicable provisions of the Companies' Act.

In addition, the Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify and hold harmless each person and his heirs, executors and administrators, against expenses (as provided below), judgments, fines and other amounts incurred by him in connection with any threatened, pending or actual action, suit, investigation or proceeding, of whatever nature, to which he may be made a party or is otherwise involved in by reason of his being or having been a manager, employee or officer or serving in a similar capacity of (a) the Company or (b) at the Company's request, any other company or entity of which the Company is a direct or indirect partner or shareholder, affiliate or creditor, except to the extent such expenses, judgments, fines and other amounts arise out of his gross negligence or willful misconduct. Expenses, including without limitation attorneys' fees, incurred by any such person in defending any such action, suit, investigation or proceeding shall be paid or reimbursed by the Company promptly upon receipt by it of an undertaking of such person to repay such expenses if it shall ultimately be determined that such person is not entitled to be indemnified by the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. The rights provided to any person by the present Article shall be enforceable against the Company by such person who shall be presumed to have relied upon it in serving or continuing to serve as a manager, manager, officer or employee as provided above. No amendment of the present Article shall impair the rights of any person arising at any time with respect to events occurring prior to such amendment. For purposes of the present Article, the term «Company» shall include any predecessor of the Company and any constituent company (including any constituent of a constituent) absorbed by the Company in a consolidation or merger.

The board of managers may cause the Company to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager or officer of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a manager or officer of another company as provided above, against any liability asserted against such person and incurred in any such capacity or arising out of such status, whether or not the Company would have the power to indemnify such person.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

D. General meetings of partners

Art. 15. Any partner may participate in the general meetings of partners and in the collective decisions of the partners irrespective of the numbers of shares that he owns. Each partner is entitled to one vote per share of the Company.

Art. 16. Any partner may participate in a general meeting of partners by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 17. Collective decisions required by Luxembourg law or these articles of incorporation to be approved by the partners shall be valid only if they have been approved by partners holding shares representing more than half of the Company's share capital.

The amendment of the articles of incorporation of the Company requires a vote of partners representing at least seventy-five per cent (75 %) of the Company's share capital and approval of a majority of those voting.

Art. 18. The sole partner (if any) exercises on his own the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of Section XII of the Companies' Act.

E. Fiscal year - annual accounts - profits - supervision

Art. 19. The Company's fiscal year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Each year, on the thirty-first of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed share capital of the Company.

The remainder of the annual net profits may be distributed as dividends to the partners.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies' Act on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies or by these articles of incorporation.

The sole partner or the general meeting of partners may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting or the sole partner.

Art. 22. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the board of managers of the Company.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators who do not need to be but may be partners and who are appointed by the sole partner or the general meeting of partners who will determine their powers and fees. Unless otherwise provided for, the liquidator(s) shall have the most extensive powers permitted by law for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in cash or in kind proportionally to the shares in the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the provisions of the Companies' Act.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription and payment

All seventy-five thousand (75,000) shares are subscribed by DAM CAPITAL S.à r.l., aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever that shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately ten thousand two hundred euro (EUR 10,000.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. The number of managers is set at seven (7). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Robert Wardrop, manager, born in Vancouver, Canada, on 22 September 1957, with professional address at 25 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LQ London, Great Britain;

- Mr Dirk Van Daele, manager, born in Ekeren, Belgium, on 27 April 1961, residing at Boendlerstrasse 3A, 8803 Rueschlikon, Switzerland;

- Mr Chlodwig Reuter, manager, born in Zemmer, Germany, on 2 March 1948, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Mr Dean Mayer, manager, born in Newcastle under Lyne, Great Britain, on 1 October 1971, residing at Apartment 213, Munkenbeck Building, 5 Hermitage Street, W2 1PW London, Great Britain;

- Mr David French, manager, born in Sutton Coldfield, Great Britain, on 28 April 1968, residing at Rose of Mournie, 44 Ledborough Lane, Beaconsfield, HP9 2DD Buckinghamshire, Great Britain;

- Mr Thomas Price, manager, born in London, Great Britain, on 22 April 1971, residing at 32 Hampstead Grove, NW3 6SR London, Great Britain;

- Mrs Heather Corrie, manager, born in Londonderry, Great Britain, on 3 June 1954, residing at 6 Merrydown Way, Chislehurst, BR7 5RS Kent, Great Britain.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing proxyholder and in case of a divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le dix décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DAM CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.197;

représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 décembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il existe, une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de DAM CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la mise en œuvre de toutes opérations en rapport avec les activités de gérant de fortune, tel que définies par l'article 23-4 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme que ce soit ainsi que pour toute opérations qui y sont directement ou indirectement liées.

L'objet de la Société est également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, échange ou toute autre manière d'instruments financiers de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille, y compris par voie de transactions sur dérivées.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de(s) (l') associé(s) suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société.

Art. 8. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, librement révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion doit être déléguée à deux ou plusieurs gérants, agents ou autres mandataires, associés ou non. Leur nomination, révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une résolution du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants quelconques ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir spécial de signature a été délégué par le conseil de gérance. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux personnes quelconques auxquelles un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance ou par les personnes en charge de la gestion journalière.

Art. 10. Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de ce mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du conseil de gérance, tout gérant peut exiger que la réunion soit re-convoquée. Un avis écrit de cette réunion re-convoquée sera donné à tous les gérants au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance. A l'occasion de cette réunion re-convoquée, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si deux gérants ou plus sont présents.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par un gérant de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par un gérant de la Société.

Art. 12. Tout gérant peut convoquer un conseil de gérance. Des avis écrits de toute réunion du conseil de gérance seront donnés à tous les gérants par écrit ou par câble ou par télécopie, au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens semblables de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil de gérance dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, pourvu que tels engagements ont été pris en conformité avec les présents statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les sociétés commerciales.

En outre, la Société doit, dans la plus large mesure permise par le droit luxembourgeois, indemniser et dégager de toute responsabilité toute personne ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession, relativement à toutes dépenses (tel que stipulé ci-après), tous jugements, amendes et autres montants payés subis par eux relativement à toute action imminente, pendante ou actuelle, tous procès, enquête ou procédure, de quelque nature que ce soit, auxquels ils pourraient être partie ou être impliqués en raison de leur qualité actuelle ou passée de gérant,

d'employé ou de directeur ou dans une qualité similaire, (a) de la Société ou (b) à la demande de la Société, de toute autre société ou entité de laquelle la Société est un associé ou actionnaire direct ou indirect, affilié ou créancier, sauf dans la mesure où de telles dépenses, de tels jugements, amendes et autres montants résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle. Les dépenses, y compris et sans limitation les honoraires d'avocats, encourus par toute personne en la défense d'une telle action, procès, enquête ou procédure seront payées ou remboursées par la Société promptement sur réception d'une demande d'une telle personne de rembourser telles dépenses et il sera antérieurement déterminé si telle personne était ou non en droit d'être indemnisée par la Société. Le droit à l'indemnisation visé ci-avant n'exclut pas les autres droits auxquels ils auraient titre. Les droits accordés à toute personne par le présent article seront exécutoires contre la Société par cette même personne qui sera présumée s'être basée dessus dans son activité de gérant, de dirigeant, de directeur ou d'employé de la manière ci-avant. Aucune modification du présent article ne modifiera les droits de toute personne surgissant à tout moment en ce qui concerne les événements se produisant avant une telle modification. Aux fins du présent article, le terme «Société» inclura n'importe quels auteurs ou fondateurs de la Société (y compris les fondateurs des fondateurs) absorbés par la Société dans le cadre d'une fusion.

Le conseil de gérance peut requérir la Société de souscrire et de maintenir une assurance pour le compte de toute personne qui est ou était gérant ou directeur de la Société, ou qui a servi à la demande de la Société comme gérant, dirigeant ou directeur d'une autre société de la manière définie ci-avant, contre toute responsabilité affirmée contre telle personne et encourue en telle capacité ou provenait d'un tel statut, si la Société aurait ou non le pouvoir d'indemniser telle personne.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

D. Assemblée générale des associés

Art. 15. Tout associé peut participer aux assemblées générales des associés et aux décisions collectives des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a une voix par part sociale de la Société.

Art. 16. Tout associé peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 17. Les décisions collectives requises par la loi luxembourgeoise ou les présents statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales représentatives du capital social de la Société.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des voix des associés représentant au moins soixante quinze pour cent (75 %) du capital social.

Art. 18. L'associé unique (s'il y en a un) exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

E. Année fiscale - comptes annuels - bénéfices-surveillance

Art. 19. L'année fiscale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire dès lors que cette réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social. Le surplus des profits annuels peut être distribué comme dividendes aux associés.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être décidée en respectant les dispositions et conditions de la Loi sur les sociétés sur base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale ou par l'associé unique.

Art. 22. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le conseil de gérance.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera / fixeront leurs pouvoirs et leurs émolu-

ments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés en espèces ou en nature proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 24. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2009.

Souscription et libération

L'intégralité des soixante-quinze mille (75.000) parts sociales est souscrite par DAM CAPITAL, S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ dix mille deux cents euros (EUR 10.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à sept (7). L'assemblée générale nomme les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Robert Wardrop, gérant, né à Vancouver, Canada, le 22 septembre 1957, demeurant professionnellement à 25 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LQ London, Grande Bretagne;

- Monsieur Dirk Van Daele, gérant, né à Ekeren, Belgique, le 27 avril 1961, demeurant à Boendlerstrasse 3A, 8803 Rueschlikon, Suisse;

- Monsieur Chlodwig Reuter, gérant, né à Zemmer, Allemagne, le 2 mars 1948, demeurant professionnellement à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Monsieur Dean Mayer, gérant, né à Newcastle under Lyne, Grande Bretagne, le 1^{er} octobre 1971, demeurant à Apartment 213, Munkenbeck Building, 5 Hermitage Street, W2 1PW London, Grande Bretagne;

- Monsieur David French, gérant, né à Sutton Coldfield, Grande Bretagne, le 28 avril 1968, demeurant à Rose of Mourne, 44 Ledborough Lane, Beaconsfield, HP9 2DD Buckinghamshire, Grande Bretagne;

- Monsieur Thomas Price, gérant, né à London, Grande Bretagne, le 22 avril 1971, demeurant à 32 Hampstead Grove, NW3 6SR London, Grande Bretagne;

- Madame Heather Corrie, gérant, née à Londonderry, Grande Bretagne, le 3 juin 1954, demeurant à 6 Merrydown Way, Chislehurst, BR7 5RS Kent, Grande Bretagne.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007. LAC/2007/40940. — Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012129/7241/414.

(080008503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

O.B.B. Nottingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.914.

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O.B.B. NOTTINGHAM S.A., constituée suivant acte notarié du 22 mars 2005, publié le 27 juillet 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 7, Val Sainte-Croix, L-1371, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.914 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté du 24 janvier 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 922 du 19 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Ole Sørensen, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Changement de l'année sociale pour la faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

- Modification afférente de l'article huit (8) des statuts de la Société.

- Changement de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société du trente du mois de juin de chaque année au 30 avril de chaque année à 18.30 heures.

- Modification afférente de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

- Modification de l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression de son avant dernier alinéa.

(ii) Que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant le capital de la Société, soit trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

(iv) Que dès lors la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de changer l'année sociale de la Société pour la faire courir désormais du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

Suite à ce changement les actionnaires ont décidé de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Les actionnaires ont décidé en outre que l'année sociale ayant débuté le premier janvier deux mille sept (1^{er} janvier 2007) s'est clôturée le trente novembre 2007 (30 novembre 2007) au lieu du trente et un décembre 2007 (31 décembre 2007) comme cela était prévu par les statuts.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé, en conséquence directe de cette modification d'année sociale, de modifier également la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société du trente du mois de juin de chaque année au 30 avril de chaque année à 18.30 heures.

Suite à ce qui précède, les actionnaires ont décidé de modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le trente avril de chaque année à 18.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression de son avant dernier alinéa.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, O. Sørensen, U. Häll-Lundgren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15517. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012967/239/71.

(080009668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

TecniStyle Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8008 Strassen, 60, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.256.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Evelyne Gianoli, coiffeuse, née le 22 juin 1972 à Metz (France), demeurant à L-8008 Strassen, 60, route d'Arlon.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TecniStyle Sàrl.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes et vente des articles de la branche et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associée unique déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associée unique, par versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8008 Strassen, 60, route d'Arlon.

2. Gérance:

Madame Evelyne Gianoli, prénommée.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gianoli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. LAC/2007/42478. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012939/220/78.

(080009864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Energhe Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 135.070.

RECTIFICATIF

L'an deux mil sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FERRERO INTERNATIONAL S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg (Commune de Niederanven), 6E, route de Trèves;

2) FERRERO B.V., une société de droit hollandaise, ayant son siège social à Kantorenpark «Belcanto», Gebouw Bellini, Westbroek 58, 4822 ZW Breda, Hollande;

toutes deux ici représentées par Monsieur Massimiliano Paoleschi, Directeur Fiscale, demeurant au 18, rue St. Fiacre, L-1519, Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 11 décembre 2007 et restées annexées à un acte du notaire soussigné du 12 décembre 2007 dont question ci-après.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques actionnaires de la société ENERGHE LUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg (Commune de Niederanven), 6E, route de Trèves, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2007, en voie de publication.

- Qu'aux termes de l'acte de constitution du 12 décembre 2007 une erreur matérielle s'est glissée.

Cette erreur matérielle consiste en la présence dans l'objet social des facultés donnée à la société d'exercer dans le domaine de la distribution, du transport et de la vente d'énergie. Qu'il apparaît que ces facultés n'auraient pas dû être comprises dans l'objet social de la société.

Dans le but de rectifier cette erreur, l'article 4 des statuts est à lire dorénavant comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

- La prise de participations, dans des sociétés, des entités de toute nature, des consortiums, existants ou à constituer, ayant des objectifs analogues ou communs, ou propres à favoriser la réalisation de son objet social;

- toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés du groupe ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet;

- elle peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations;

- la conception, la construction et l'exploitation d'installations techniques qui utilisent des sources d'énergies conventionnelles et non conventionnelles pour produire de l'énergie électrique et thermique;

- la production, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la gestion d'énergie électrique et thermique, ainsi que l'exercice d'activités dans le domaine de la recherche, de l'approvisionnement, de la transformation, de l'utilisation et de la récupération d'énergie, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente;

- l'achat-vente de matières premières, de matériaux techniques et d'installations techniques relatifs à la production d'énergie;

- la conception, l'exécution et la maintenance dans le cadre d'interventions dans le secteur de l'énergie;

- l'activité de bureau d'études, de consultant, d'analyse et d'audit liée ou complémentaire aux activités indiquées ci-dessus et, d'une manière générale, la prestation de services dans le domaine énergétique;

- l'acquisition, la négociation de titres ou de certificats liés aux marchés de l'énergie et similaires et, par conséquent, à titre d'exemple, les «certificats verts», les titres d'efficacité énergétique ou «certificats blancs», les «échanges de droits d'émission» et titres similaires;

- exercer des mandats d'agent et de représentant dans les secteurs susdits;

- accorder, de manière strictement instrumentale à la réalisation de l'objet social et sans que cela prenne un caractère professionnel, des cautions, des avals et autres garanties en général, y compris en faveur de tiers;

- réaliser toutes les activités accessoires et nécessaires pour l'exécution de l'objet social propre.

Toutes ces activités seront exécutées conformément aux dispositions prévues par la loi.

Toutes les activités d'intermédiation, ainsi que celles réservées aux personnes inscrites à un collège ou à un ordre professionnel sont exclues.»

Après quoi, le comparant a requis le notaire soussigné de procéder aux rectifications y relatives partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Paoleschi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43615. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012951/220/67.

(080009791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

BRM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.715.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008013099/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Baypower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.041.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour BAYPOWER Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008012920/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04304. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Cegomu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 51.360.

—
L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEGOMU S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.360, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 7 septembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 29 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cindy Szabo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, 1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: I. Marechal-Gerlaxhe, C. Szabo, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2008. Relation: EAC/2008/123. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012963/239/57.

(080009655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Stadtpark 2.3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.215.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch,

There appeared:

1) The general partner, AM STADTPARK GP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

2) The limited partner, AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of STADTPARK 2.3 S.CS. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, sale or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property, especially in Germany and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - Units

Art. 5. The share capital is set at one thousand one Euro (EUR 1,001.-) consisting of one thousand and one (1,001) units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seize the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is exclusively managed by AM STADTPARK GP Sàrl as its general partner and manager. *Vis-à-vis* third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - Decision of the partners

Art. 13. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 14. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the general partner.

E. Financial year - annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Art. 16. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 17. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Allocation of profits

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represents the net profit.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the net profit of the Company.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

H. General provision

Art. 20. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Liberation of units

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

Limited partner:

AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, pre-named,
paid one thousand Euro (EUR 1,000) in subscription for one thousand (1,000) units.

General partner:

AM STADTPARK GP Sàrl, pre-named,
paid one Euro (EUR 1) in subscription for one (1) unit
Total: one thousand and one Euro (EUR 1,001) paid for one thousand and one (1,001) units.

All the units have been entirely paid-in so that the amount of one thousand and one Euro (EUR 1,001.-) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

- The partners resolve to set the registered office of the Company at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) L'associé commandité AM STADTPARK GP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

2) L'associé commanditaire AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de STADTPARK 2.3 S.CS. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, notamment en Allemagne et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille et un euros (EUR 1.001,-) représentée par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par AM STADTPARK GP Sàrl en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L'/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - Décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 14. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 17. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé commanditaire:

AM STADTPARK HOLDINGS LP, prénommé,
a payé mille euros (EUR 1.000,-) pour la souscription de mille (1.000) parts sociales.

Associé commandité:

AM STADTPARK GP Sàrl, prénommé,
a payé un (1,-) euro pour la souscription d'une (1) part sociale

de sorte que la somme de mille et un euros (EUR 1.001,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le siège social de la société est établi à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, Mersch/2007/1878. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013154/243/241.

(080009261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

PMC Europe and Partners, Société en nom collectif.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 95.191.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 19 décembre 2007

- 1) Le nombre de gérants a été diminué de 5 à 4.
- 2) Madame Ute Brigitte Fleishman a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
- 3) Madame Tina Toy a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 4) Docteur Martin Wassermann, né le 29 septembre 1940 à Frankfurt am Main (Allemagne), demeurant à D-61350 Bad Homburg V D Höhe, Theodor-Storm-Str 33 (Allemagne), a été nommé comme gérant de catégorie B.
- 5) La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PMC EUROPE AND PARTNERS

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012060/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Stadtpark 1.6 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.213.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch,

There appeared:

1) The general partner, AM STADTPARK GP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

2) The limited partner, AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange,

duly represented by Fabrice Coste, residing professionally in Luxembourg, in his quality of manager and by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2007;

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of STADTPARK 1.6 S.C.S. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities and bonds or any other debt instruments of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, sale or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property, especially in Germany and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - Units

Art. 5. The share capital is set at one thousand one Euro (EUR 1,001.-) consisting of one thousand and one (1,001) units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is exclusively managed by AM STADTPARK GP Sàrl as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

D. General meetings - Decision of the partners

Art. 13. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 14. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the general partner.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Art. 16. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 17. The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

F. Allocation of profits

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represents the net profit.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the net profit of the Company.

It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

H. General provision

Art. 20. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Liberation of units

The subscribers have subscribed the units as mentioned hereafter:

Limited partner:

AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, pre-named,

paid one thousand Euro (EUR 1,000.-) in subscription for one thousand (1,000) units.

General partner:

AM STADTPARK GP Sàrl, pre-named,

paid one Euro (EUR 1.-) in subscription for one (1) unit

Total: one thousand and one Euro (EUR 1,001.-) paid for one thousand and one (1,001) units.

All the units have been entirely paid-in so that the amount of one thousand and one Euro (EUR 1,001.-) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

- The partners resolve to set the registered office of the Company at 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1) L'associé commandité AM STADTPARK GP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

2) L'associé commanditaire AM STADTPARK HOLDINGS LP Sàrl, une société constituée et régie selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg,

dûment représenté par Fabrice Coste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2007,

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de STADTPARK 1.6 S.CS. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange, la vente ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, notamment en Allemagne et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la même commune en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille et un euros (EUR 1.001,-) représentée par mille et une (1.001) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts existant. Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est exclusivement gérée par AM STADTPARK GP Sàrl en tant qu'associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'associé commandité.

L/les associé(s) commanditaire(s) s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'associé commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

D. Assemblées générales - Décisions collectives des associés

Art. 13. Chaque année, les associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'associé commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'associé commandité.

Art. 14. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'associé commandité.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. L'associé commandité prépare l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'associé commandité. Tout associé commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 17. L'associé commandité peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

F. Affectation des bénéfices

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le rapporter.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, l'associé commandité sera nommé liquidateur.

H. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associé commanditaire:

AM STADTPARK HOLDINGS LP, prénommé,
a payé mille euros (EUR 1.000,-) pour la souscription de mille (1.000) parts sociales.

Associé commandité:

AM STADTPARK GP Sàrl, prénommé,
a payé un (1,-) euro pour la souscription d'une (1) part sociale

de sorte que la somme de mille et un euros (EUR 1.001,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le siège social de la société est établi à 10B, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, les jours, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Coste, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, Mersch/2007/1876. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008013152/243/240.

(080009258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2008.

MEIF Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.099.

Par résolution signée en date du 28 novembre 2007, l'associé unique a nommé Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Référence de publication: 2008012052/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

Par résolution signée en date du 28 novembre 2007, les associés ont nommé Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Référence de publication: 2008012051/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.
